

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : Association ROAAR.....

Adresse : 1 500 route de Pourrières.....

13 530 TRETZ

Téléphone : 05 53 89 60 59 Fax :

Email : contact@roaar.fr.....

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Création d'un refuge pour faunes issues des cirques
français dans de grands enclaves enherbées comprenant
un abris fermé et des zones d'ombres. Le projet
s'implantant sur une parcelle agricole.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Pas d'éclairages nocturnes permanent.

Des éclairages, type LED orientés vers le sol peuvent être
allumés pour des interventions nocturnes.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roudines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Pas de fossés ni zone humide existant.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Aucune coupe ni abattage d'arbres ou autres
végétaux.

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : TRETS Département des Bouches-du-Rhône
Lieu-dit et adresse : Sainte Catherine Nord

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 65 (m ou km) du site (nom du site) : Montagne Sainte-Victoire (FR93-----)
A 25 (m ou km) du site (nom du site) : Massif de la Sainte-Baume (FR93-----)

Directive Oiseaux FR9310067
Directive Habitat FR9301605
Directive Habitat FR9301606

b. Etendue du projet

Surface : 2130 m² (couverture)
Linéaire : 24 m

c. Période envisagée pour les travaux

Juin 2025 à Janvier 2026

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Pas de modification ni atteinte terrain anciennement cultivé par des céréales

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

non

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

non

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

non

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Huppe fasciée, Coccothraustes, Moineau domestique fréquentent le site faiblement

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

non

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

non

e. Conclusion

Le projet envisagé

☐ est susceptible

☒ n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

*L'état initial du terrain d'assiette présente peu d'intérêt
Les distances entre le projet et les sites natura 2000 sont importantes
Le projet n'est pas de nature à engendrer de grande modification de
ni d'urbanisation - nous prévoyons de planter des végétaux.*

Reconnaissance de terrain

effectuée le :

*Multiple passage de Mars 2024 à Novembre 2024
par une équipe de Naturaliste coordonnée par
le cabinet O2 Terre*

Fait à *Trets*

(voir P3)

Par : *Association Roan*

signature



COMPLEMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
chantier lourd => implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles	non		
chantier léger	oui		
bruit, engins motorisés	oui	longues + lancements simultanément	Travaux sur heures et jours ouvrés
fréquentation humaine conséquente	non	5 à 8 ouvriers max	Travaux sur heures et jours ouvrés.
REJETS			
rejets solides, macro-déchets	non		
rejets liquides (effluents)	oui	Eaux Usées Traitées	Giliane AVC agréée.
rejets gazeux, fumées, poussières	non		
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)	non		
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	non		
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, enrochement...)	oui	Reprofilage léger de l'axe d'implantation	Emprise 2000 m ² terre excédentaire réemployée sur site.
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)	non	500 m ² de voirie drainante.	Rasèchement perméable
aires de stockage, parkings, bâtiments	oui	280 m ² de bâtiments parking compris dans voirie.	Structure légère; démontable
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)	non		

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation	oui	Sur emprise Rivarol	Végétation sans intérêt particulier issue de l'exploitation agricole.
changement drastique de couvert végétal (défrichement, plantation...)	Oui	Plantation de fusée-boisier périphérique	quantité faible; création de site favorable
brûlage	non		
DIVERS			
éclairage nocturne	non	Sauf urgence	
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces	oui	Grillage rigide en périphérie	Maille 50 x 200 mm favorable à la circulation des petits spécimens.
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux muret...)	non		
mats, pylônes, câbles aériens, pâles	non		
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)	non		
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)	non		
voiries lourdes (routes, chemins carrossables)	Oui	Voies Drainantes	
voiries légères (sentiers non carrossables)	oui	Chemin piéton Drainant	